

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-014-11631/22/BM

■ **Approbation et mise en œuvre de deux projets d'accompagnement à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du dispositif "Quartier Productif"**

21555

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les Quartier prioritaires politique de la Ville (QPV) sont caractérisés par un tissu économique deux fois moins dense que celui des autres quartiers. Du fait d'un environnement plus complexe, porteur d'une rentabilité économique de plus long terme, ces quartiers ne sont pas pensés spontanément comme des territoires pertinents d'investissement et de croissance économique.

Au vu de ce contexte et dans le cadre de la Politique de la Ville, la Métropole Aix-Marseille-Provence a été retenue pour expérimenter le programme "Quartier Productif".

Le programme "Quartier productif" est porté par le Ministère de la ville et mis en œuvre conjointement par quatre opérateurs nationaux : l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et Bpifrance en appui aux collectivités territoriales. Il vise à renforcer l'accompagnement et à apporter une offre de services sur-mesure aux territoires, notamment dans le développement de leurs politiques de soutien au développement économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Quatre axes de développement sont ciblés :

- Soutenir l'entrepreneuriat

- Attirer de nouvelles entreprises de production
- Dynamiser les activités de transition numérique
- Stimuler commerces et artisanats

La Métropole développe cette expérimentation sur trois sites :

- Aix Encagnane (avec un accent mis sur le numérique avec un projet de tiers lieux)
- Aubagne le Charel (avec un accent mis sur l'entrepreneuriat et l'artisanat, avec un projet de tiers lieux)
- Marseille Nord (13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements).

Afin de répondre aux enjeux de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat dans les QPV sur les territoires éligibles à l'expérimentation « Quartier Productif », il est proposé de soutenir deux projets de porteurs associatifs pour un montant global de 40 000 €.

- Action association Creo appelée My Creo ACADEMY 20 000 euros : Etendre le projet « Les entrepreneurs affranchis » sur les sites éligibles aux Quartiers Productifs (Aubagne, Aix en Provence et quartiers nord de Marseille). Action portée par l'association CREO et labélisé « Accélérateur Création » Entrepreneuriat pour tous, soutenu par BPI France et le Ministère du Travail visant à accompagner des entrepreneurs sur les QPV, elle vise à :
 - Contribuer au développement de l'entrepreneuriat dans les QPV
 - Favoriser la pérennité des entreprises et des emplois créés
 - Faciliter le développement des réseaux
- Action EMPOWER MY MAMA appelée Meet My Mama 20 000 euros : Meet my Mama est un acteur du pouvoir d'agir au féminin par la cuisine, qui permet à des femmes de vivre de leur passion pour la cuisine, créer leur emploi et surtout leur entreprise. Implanter récemment à l'épopée (village d'innovation éducative et inclusive) dans le 14^e arrondissement de Marseille, leur action va permettre de démarrer leur programme sur un des quartiers productifs de la Métropole (Marseille Nord) en déployant leur programme (Inspirer, Construire sa vocation, Etre Cheffe, Etre entrepreneure) auprès d'un premier groupe de femmes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 28 avril 2022.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole à participer à une démarche expérimentale sur les quartiers prioritaires;
- Le rôle en matière de développement économique, d'insertion socio-professionnelle de la Métropole, de renouvellement urbain et de politique de la ville ;

- L'enjeu d'un développement économique plus inclusif sur notre territoire métropolitain.
- Que le plan de relance AMP2R : Aix-Marseille-Provence Relance Résilience, nous invite à développer nos projets en priorisant les acteurs et compétences locales, les circuits courts de réemplois, d'économie solidaire, et favorisant les démarches éco-citoyennes et génératrices d'emplois.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Creo d'un montant de 20 000 euros pour ses actions de développement économique dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Meet my mama d'un montant de 20 000 euros pour ses actions de développement économique auprès des femmes.

Article 3 :

Sont approuvées les conventions annuelles d'objectifs ci-annexées.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions et tous documents afférents.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique E111, nature 65748, fonction 52.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ